

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 440 nommant un gardien de la Maison du Combattant.

n° 440

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 9 du 25/07/1953

Date de publication

9 avril 1953

Date du numéro

25 juillet 1953

### TEXTE INTÉGRAL

L'ancien combattant Mohamed Farah, Mle 2115, carte du combattant n° 717, né vers 1923 à Djibouti (C.F.S.), est nommé gardien de la Maison du Combattant de Djibouti. Il percevra, à ce titre, une rétribution mensuelle de 4.000 fr. pour comoter du 8 mars 1953. Le Secrétaire administratif de l'Office et le Trésorier-Payeur de la C.F.S. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.